# AVIS DE COURSE TYPE VOILE RADIOCOMMANDEE 2021-2024

Version au 21 juin

*Prescription de la FFVoile :*

*Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l’avis de course.*

*Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.*

*<Régate de club>*

*Classe 1 M*

*<CV Villeneuve 89004>*

*<Grade 5 C> <Samedi 27 mai 2023> <au club, navigation sur l’Yonne>*

*La mention [NP] dans une règle signifie qu’un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).*

*Placer* [NP] *au début de chaque règle à laquelle cela s’applique.*

*La mention [DP] dans une règle de l’AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

*Placer* [DP] *au début de chaque règle à laquelle cela s’applique.*

**Préambule**

**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d’échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l’eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l’origine, du genre ou de l’orientation sexuelle des autres participants.es

**Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d’eau intérieurs** *A utiliser en cas de besoin*

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n’y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d’abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc…).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu’à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

1. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l’eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
2. Séchez : Le séchage de l’embarcation et de l’équipement permet de terminer le processus de décontamination.

**1 REGLES**

## L’épreuve sera régie par :

* 1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile,* incluant l’annexe E

**1.3** les règlements fédéraux,

**1.4** le système de course HMS en vigueur,

**1.5** le cas échéant, l’addendum Q

**1.6** le cas échéant, le SYRNIN.

**1.8** Règles modifiées :

La RCV E2.1(c) est supprimée

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les IC seront disponibles après *[10h30]* le *[27/05/23]* à *[club de voile de Villeneuve sur Yonne]*.

**ou** Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

**4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

**4.1** La régate est ouverte à tous les bateaux de la (des) série(s) CL 1

**4.2** Les concurrents admissibles – membres de l’association de classe correspondante – peuvent s’inscrire en complétant le formulaire sur place

**4.3**

*Régates de grade 5 C*

1. Pour chaque concurrent majeur en possession d’une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention “compétition” ou “pratiquant”

Pour chaque concurrent mineur en possession d’une Licence Club FFVoile :

* la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

* la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l’attestation du renseignement d’un questionnaire relatif à l’état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n’étant pas en possession d’une Licence Club FFVoile, qu’il soit étranger ou de nationalité française résidant à l’étranger :

- un justificatif d’appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d’assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d’Euros

- pour les mineurs, l’attestation du renseignement d’un questionnaire relatif à l’état de santé du sportif mineur.

*Régates de grade 4 et supérieurs*

a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée

* pour les mineurs, de l’attestation du renseignement d’un questionnaire relatif à l’état de santé du sportif mineur
* pour les majeurs, d’un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d’un an.

- si nécessaire, l’autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

b) Les concurrents n’étant pas en possession d’une Licence Club FFVoile, qu’il soit étranger ou de nationalité française résidant à l’étranger doivent présenter au moment de l’inscription :

- un justificatif d’appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d’assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d’Euros

- pour les mineurs, l’attestation du renseignement d’un questionnaire relatif à l’état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d’un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour les mineurs

**5. DROITS A PAYER**

**5.1** Aucun droit à payer

**6. REPARTITION DES FLOTTES**

La répartition des flottes de la première course sera affichée à [*14h*]

**7. PUBLICITE**

[DP] [NP] Les bateaux [*doivent*] [*peuvent être tenus*] d’afficher la publicité choisie et fournie par l’autorité organisatrice. *Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile. Inclure d’autres informations applicables liées à la publicité.*

**8. PROGRAMME**

**8.1** Confirmation d’inscription :

[*samedi de*] de [*11 h*] à [*12 h*].

**8.2** Identification du matériel utilisé pendant l’épreuve et contrôle :

**8.3** Jours de course (incluant la course d’entraînement si nécessaire) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Date | Heure du 1er signal d’avertissement | Flottes /Courses du jour |
| [27/05/23] | 14h | [*de14h. à 16h* ] flottes à suivre |
|  |  |  |

**8.4** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d’avertissement ne sera fait après [16*heure*].

**9. SYSTEME DE PENALITE**

[L’addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée »

**10. CLASSEMENT**

[*4*] courses devront être validées pour valider la compétition.

**11. RADIO [DP]**

Les concurrents doivent s’assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l’Administration.

**12. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : [*1 coupe au premier*].

**13 PROTECTION DES DONNÉES**

**13.1****Droit à l’image et à l’apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l’AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**13.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l’autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l’objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s’y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

**14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

[*TOUYRAC André au 0647679219 mél andre.touyrac2@gmail.com.*]